

Le Projet présenté en 2013 consiste à permettre d'atteindre la capacité maximale du nouveau bâtiment vaches laitières du site de GRINCOURT les PAS soit 200 vaches laitières correspondant aux **200 places existantes : 176 en logettes et 24 en aire paillée**. Cet effectif prévisionnel de 200 vaches permet ainsi d'anticiper les possibilités de développement envisagées avec l'évolution de la PAC ou l'arrivée d'un jeune associé sur l'exploitation.

Aucune autre modification n'est apportée au projet déposé en 2011. Les capacités de stockage du site ont été dimensionnées en fonction de la capacité du bâtiment : 200 places. Les autres sites du GAEC ne seront pas modifiés. Les effectifs projetés de génisses de renouvellement avaient déjà été adaptés à un troupeau de 200 vaches.

Le projet déposé en 2011 consistait à reconstruire un bâtiment pour les vaches laitières (un peu moins de 150 vaches actuellement), un bloc traite (roto 32 postes) et une nurserie (20 places). Les silos des sites de GRINCOURT, BAVINCOURT et BAILLEULVAL étant réutilisés.

Ce nouveau bâtiment vaches laitières est à plus de 100m des tiers, et à plus de 35m des points d'eau. La création d'un forage permet d'en assurer l'approvisionnement en eau. Le bâtiment est prévu pour 176 places en logettes complété de 24 places en aire paillée. Toutefois, l'effectif maximal de vaches prévu était de 150 vaches.

Le mode de logement retenu est la logette.

Les lisiers (ainsi que les eaux vertes) seront stockés dans la fosse située sous le bâtiment.

La capacité prévue de cette fosse est supérieure aux 4 mois réglementaires, permettant d'épandre le lisier aux bonnes périodes.

Il est prévu de traiter les eaux blanches, puis de les épandre sur prairies.

Dans le même temps, l'ancien site des vaches est réutilisé (bâtiment et stockage) pour le logement des génisses. La salle de traite est démontée pour permettre l'extension de la nurserie.

La réorganisation des autres sites a également été prévue :

- Regroupement de l'ensemble des animaux sur GRINCOURT LES PAS et BAVINCOURT.
- Arrêt de l'atelier d'engraissement. Seules les vaches de réformes seraient éventuellement engraisées, selon les périodes.
- Désaffecter pour le logement des animaux le site de BAILLEULVAL (site proche des tiers) et celui de SAINT AMAND.
- Stockage de paille à SAINT AMAND, BAVINCOURT et BAILLEULVAL (site 6).

Les difficultés liées à la viabilisation du terrain (raccordement ERDF) et les mauvaises conditions climatiques de l'automne et de l'hiver 2012-2013 n'ont pas permis d'avancer sur le chantier de construction de la nouvelle stabulation. Le chantier a pris du retard, les réorganisations notamment concernant le transfert des animaux et la désaffectation des logements d'animaux sur BAILLEULVAL n'ont pas pu avoir lieu.

Toutefois l'état des lieux sera bien celui qui devrait être suite à la promulgation de l'arrêté de déclaration en date du 23 novembre 2011.

Demande d'Enregistrement – GAEC Ancien Moulin à Grincourt les Pas

Nature et Volume des activités

GAEC DE L'ANCIEN MOULIN : Exploitation agricole sur la commune de GRINCOURT LES PAS

- Bénéficie d'un récépissé de classement pour un élevage de 150 vaches laitières en date du 23 novembre 2011

Annexe 2 – récépissé de déclaration pour 150 vaches laitières du 23 nov.2011

	GAEC de l'Ancien Moulin 23 novembre 2011			GAEC de l'Ancien Moulin projet 2013		
Surface Agricole Utile	514,86 ha			522,14 ha		
Terres Labourables	470,62 ha			466,58 ha		
Surface Toujours en Herbe	44,24 ha			55,56 ha		
Activité principale	Producteur de lait – Quota de 1 215 000 l.					
Activité secondaire	Polyculture : céréales, pomme de terre, betteraves, maïs, colza					
Avant Projet – Etat des Lieux	GAEC de l'Ancien Moulin (récépissé 23 nov. 2011)					
<u>Elevage bovins</u>	Site 1 Grincourt les Pas	Site 2 Grincourt les Pas	Site 3 Bavincourt	Site 4 Saint Amand	Site 5 Bailleuval	Site 6 Bailleuval
Vaches laitières	0	150	0	0	0	0
Génisses < 1 an	70	0	10	0	0	0
Génisses 1-2ans	70	0	0	0	0	0
Génisses >2ans	50	0	0	0	0	0
Bovins viandes < 1 an	0	0	0	0	0	0
Bovins viandes 1-2 ans	0	0	0	0	0	0
Bovins viandes >2 ans	0	0	0	0	0	0
Autres - Annexes	Silos Paille	Salle de Traite	Paille	Paille	Silos	Paille
Après PROJET	GAEC de l'Ancien Moulin – projet 2013					
<u>Elevage bovins</u>	Site 1 Grincourt les Pas	Site 2 Grincourt les Pas	Site 3 Bavincourt	Site 4 Saint Amand	Site 5 Bailleuval	Site 6 Bailleuval
Vaches laitières	0	200	0	0	0	0
Génisses < 1 an	40	0	30	0	0	0
Génisses 1-2ans	70	0	0	0	0	0
Génisses >2ans	50	0	0	0	0	0
Bovins viandes < 1 an	0	0	0	0	0	0
Bovins viandes 1-2 ans	0	0	0	0	0	0
Bovins viandes >2 ans	0	0	0	0	0	0
Autres - Annexes	Silos Paille	Salle de Traite	Paille	Paille	Silos	Paille

Rubrique de la nomenclature concernée

Selon nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'atelier de vaches laitières du GAEC DE L'ANCIEN MOULIN dépend de la Rubrique 2101-2.

2101- Bovins

(Rubrique modifiée par décret n ° 2011-842 du 15 juillet 2011)

2101 – 2 : Elevage de Vaches laitières.

a. Plus de 200 vaches	A – 1 km	
b. De 151 à 200 vaches	E	✓
c. De 101 à 150 vaches	DC	
d. De 50 à 100 vaches	D	

REGIME DE LA DECLARATION (D) : Arrêté du 07/02/05 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement

REGIME DE L'ENREGISTREMENT (E) Arrêté du 24/10/11 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2 (élevages de vaches laitières [c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine]) complété du Guide de justification de conformité à l'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2

REGIME DE L'AUTORISATION (A) : Arrêté du 07/02/05 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à autorisation au titre du livre V du code de l'environnement

Annexe 4 - Arrêté du 24/10/2011 - prescriptions générales pour les élevages de vaches laitières soumis à ENREGISTREMENT

2. Pièces annexes à la demande d'enregistrement

2.1 Cartographie

1° Carte de localisation de l'installation projetée au 1/25 000

Carte 2 – localisation des sites 1, 2, 3, 4 et 7 au 1/25000

Carte 3 – localisation des sites 3, 5 et 6 au 1/25000

2° Plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance d'au moins 200 mètres (distance d'éloignement des bâtiments d'élevage par rapport aux installations augmentée de 100 mètres)

Plan 1 – site 1 Grincourt les Pas – 1/2500

Plan 2 – site 2 Grincourt les Pas – 1/2500

Plan 3 – site 3 Bavincourt – 1/2500